

Démarche : Fichier PS : Validation de l'expérience professionnelle "infirmier"

Organisme : Service Relations avec les Professionnels de Santé

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire en ligne permet aux infirmiers/infirmières de valider leur expérience professionnelle AVANT TOUTE NOUVELLE installation auprès de la CPAM Lille-Douai.

Identification

Votre nom

Votre prénom

Nom d'Exercice

Votre numéro RPPS

Numéro composé de 11 caractères

Dans quel département souhaitez-vous vous installer ?

Indiquez le numéro du département

Je suis affilié(e) à la CPAM :

Cette démarche est exclusivement réservée aux professionnels de santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Lille-Douai

SITUATION ADMINISTRATIVE

Adresse exacte du futur cabinet

Adresse personnelle

Numéro de téléphone personnel

(!) CE NUMÉRO SERA UNIQUEMENT UTILISÉ SI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS CONTACTER CONCERNANT CETTE DEMARCHE

Votre adresse email

(!) CETTE ADRESSE MAIL SERA UNIQUEMENT UTILISÉE SI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS CONTACTER CONCERNANT CETTE DEMARCHE

Pièces justificatives à fournir

Justificatifs du nombre d'heures d'exercice :

=> Cf le document explicatif "calcul d'expérience".

Tout justificatif dans les 6 dernières années précédant la date d'installation de :

- 24 mois d'exercice (soit 3 200 heures)
- OU 2 400 heures + 109 jours de remplacement
- OU 2 400 heures + 800 heures de remplacement

=> L'attestation d'exercice dans les établissements de santé ou structures de soins validées par le ou les employeur(s) précisant le grade, les dates ou durées en heures, lieu et nature de l'expérience. Les bulletins de salaires sont également admis.

À toutes fins utiles, nous vous précisons que seule l'activité dans les structures suivantes est prise en compte : hôpitaux, cliniques, CHS psy, centres de santé, établissements militaires, Ehpad, SSIAD, association type médecins sans frontières ou médecins du monde ou groupement de coopération sanitaire.

Important : Les arrêts de maladie de 2 à 3 mois sont à déduire de l'expérience professionnelle.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de l'expérience professionnelle de l'employeur

Si différentes attestations, veuillez les regrouper dans un même fichier

(!) L'attestation doit comporter la période de validité (dates correspondant à 6 ans avant la date de demande d'installation) et le nombre d'heures de travail effectué.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fichier PS : Validation de l'expérience professionnelle "infirmier"

Si différentes attestations, veuillez les regrouper dans un même fichier

(!) L'attestation doit comporter la période de validité (dates correspondant à 6 ans avant la date de demande d'installation) et le nombre d'heures de travail effectué.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout autre document justifiant votre nombre d'heures

Fiches de paie ou contrat(s) de remplacement.

Les adresses utiles :

Si votre expérience professionnelle est validée

Vous recevrez une attestation de validation d'expérience professionnelle à transmettre à l'Ordre afin d'actualiser le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) et le lien pour finaliser votre demande d'installation.

Engagement

En cochant cette case, je certifie conforme les saisies et je signe ma déclaration.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fait à :

Indiquez la commune

Le :

Format jj/mm/aaaa